



COMITÉ DE VIGILANCE
LIEU D'ENFOUISSEMENT DE SAINT-NICÉPHORE

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION
DU 10 JUIN 2020

L'art de bâtir des ponts

transfertconsult.ca

Table des matières

1	ACCUEIL DES PARTICIPANTS	1
2	ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR	1
3	APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA RÉUNION PRÉCÉDENTE.....	1
4	VALIDATION DU RAPPORT ANNUEL 2019.....	1
5	MODIFICATION DE LA PROPOSITION DE CALENDRIER ANNUEL 2020	2
6	ACTIONS DE SUIVI (N/A)	2
7	COVID-19 : ÉTAT DE SITUATION CHEZ WM.....	2
8	RAPPORT D'ACTIVITÉS	3
8.1	Registre des plaintes	3
8.2	Registre des visites du MELCC.....	3
9	DIVERS ET PROCHAINES RÉUNIONS.....	4
9.1	Mise à jour de la situation - CFER.....	4
10	RETOUR SUR LES TRAVAUX ET APERÇU DES OPÉRATIONS À VENIR.....	5
10.1	Retour sur les travaux de l'année écoulée.....	5
10.2	Aperçu des opérations à venir	6
11	PROCHAINES RÉUNIONS	7
12	RETOUR SUR LES TRAVAUX ET APERÇU DES OPÉRATIONS À VENIR (SUITE)	8
12.1	Carte des lieux d'enfouissement technique au Québec	8
12.2	Mise à jour de l'avancement sur la phase 3B.....	8
12.3	Jugement de l'article 45 du décret de fusion.....	13
12.4	État de la situation – capacité du site	14
13	FIN DE LA RENCONTRE.....	15

Liste des annexes

- Annexe 1 Liste des présences
- Annexe 2 Ordre du jour
- Annexe 3 Présentation PowerPoint

Les annexes sont présentées dans un document joint.

1 ACCUEIL DES PARTICIPANTS

M. Martin Dussault, directeur des affaires publiques chez WM, souhaite la bienvenue aux membres pour cette première rencontre du Comité en vidéoconférence.

Il souligne la présence de M. Guillaume Perreault Smith, nouveau représentant du voisinage au Comité. Un tour de table est réalisé afin de permettre à tous et à toutes de se présenter.

La liste des présences est présentée à l'annexe 1.

2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

M. Alex Craft, animateur de la rencontre, présente l'ordre du jour pour son adoption.

Il explique que, comme ça avait été le cas en novembre 2019, le déroulement de la rencontre a été adapté afin que messieurs Husk et Leblanc, qui représentent la Ville de Drummondville au Comité, puissent prendre connaissance d'un maximum d'information et quitter au moment où sera abordé le projet de phase 3B.

Les membres approuvent l'ordre du jour, qui figure à l'annexe 2.

3 APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA RÉUNION PRÉCÉDENTE

M. Craft rappelle qu'en raison des circonstances particulières liées à la COVID-19, la validation du compte rendu du 27 novembre 2019 a été effectuée par courriel.

Aucun commentaire n'ayant été reçu, le compte rendu est approuvé.

4 VALIDATION DU RAPPORT ANNUEL 2019

Tout comme le compte rendu, la validation du rapport annuel a été effectuée par courriel.

Aucun commentaire n'ayant été reçu, le rapport annuel 2019 est approuvé et pourra être diffusé selon la procédure habituelle.

5 MODIFICATION DE LA PROPOSITION DE CALENDRIER ANNUEL 2020

M. Dussault présente le calendrier annuel proposé pour 2020, qui a été adapté en raison du contexte de la COVID-19 :

- La rencontre du 25 mars ayant dû être annulée, les thématiques prévues à ce moment ont été reportées à la présente rencontre et aux rencontres ultérieures.
- Le suivi environnemental des eaux, qui est habituellement présenté à la rencontre de juin, a été déplacé à l'automne, afin de prévoir suffisamment de temps pour échanger sur les thématiques qui devaient être abordées en mars, incluant le suivi du projet de phase 3B.
- Le calendrier pour l'automne sera réévalué en fonction de l'évolution des consignes de santé publique. Les membres seront tenus informés.

6 ACTIONS DE SUIVI (N/A)

Les actions de suivis sont traitées aux autres points de l'ordre du jour.

7 COVID-19 : ÉTAT DE SITUATION CHEZ WM

M. Marc-Olivier Lamothe, directeur des opérations au LET, effectue un état de situation sur l'impact du contexte de la COVID-19 sur les opérations de WM, et plus particulièrement au lieu d'enfouissement de Drummondville.

Il indique qu'en tant que service essentiel, le site a pu maintenir ses activités, tout en adaptant ses façons de faire afin de respecter les mesures de distanciation requises, incluant :

- Révision de la procédure à la balance (utilisation de radios CB, transmission des documents par courriel aux clients, etc.)
- Fermeture temporaire de l'accès aux citoyens (après consultation et validation du ministère de l'Environnement)

Aucun cas d'infection n'a été recensé au site de Drummondville, tout comme dans l'ensemble de l'entreprise à l'échelle du Québec.

M. Ghislain Lacombe, directeur général adjoint, ajoute qu'au niveau environnemental, aucune interruption n'a eu lieu, qu'il s'agisse du traitement des eaux, des suivis réalisés et des analyses en laboratoire.

8 RAPPORT D'ACTIVITÉS

8.1 REGISTRE DES PLAINTES

M. Lamothe indique qu'une plainte a été reçue depuis la dernière réunion, soit le 26 avril, concernant un envol de sacs de plastique au Club du Faisan.

Il explique que le printemps est une période critique pour le ramassage de ces sacs, qui tendent à s'accumuler, puis s'évader du front de déchets. À la suite de cette plainte, WM a ciblé les endroits les plus susceptibles d'entraîner un envol de sacs et a fait appel à des sous-traitants afin d'accélérer le ramassage.

Les questions suivantes sont ensuite formulées :

Questions ou commentaires	Réponses
<i>Est-ce que cette problématique dépend de la météo?</i>	M. Lamothe indique que le printemps est toujours une période critique, mais que cette année, les vents étaient en effet particulièrement importants et ont pu accentuer la situation. Grâce aux mesures mises en place, WM a toutefois repris le contrôle de la situation.
<i>Pourquoi le printemps est-il une période critique, est-ce en raison de l'accumulation durant l'hiver, puis, du dégel?</i>	M. Lamothe confirme. Par ailleurs, sachant que la végétation est moins présente en hiver, les sacs tendent davantage à se disperser.
<i>De mémoire, vous êtes censés éloigner vos opérations du voisinage. Peut-on s'attendre à ce qu'il y ait moins d'envols de sacs près du Club du Faisan l'an prochain?</i>	M. Lamothe indique qu'il le souhaite et travaille en conséquence. Par ailleurs, à l'heure actuelle, les opérations se déroulent dans la partie la plus haute du site, ce qui est plus propice à l'envol de sacs, malgré les mesures mises en place.

8.2 REGISTRE DES VISITES DU MELCC

M. Lamothe indique qu'aucune visite du ministère n'a eu lieu depuis la dernière rencontre.

9 DIVERS ET PROCHAINES RÉUNIONS

9.1 MISE À JOUR DE LA SITUATION - CFER

M. Lacombe rappelle qu'un incendie a eu lieu au CFER des Chênes, situé sur la propriété de WM, dans la nuit du 23 au 24 janvier 2020 :

- Le feu s'est concentré dans la section de l'atelier (où les élèves effectuent le triage), et n'a pas eu d'impact sur les salles de classe, à l'exception de traces de fumée. Ainsi, le bâtiment n'est pas une perte totale.
- Depuis, plusieurs experts des compagnies d'assurance ont visité le bâtiment. Une fois ce processus terminé, il sera possible de procéder à la réparation, ce que WM souhaite faire le plus rapidement possible.
- WM souhaite profiter de l'été pour débiter les travaux, et espère un retour à la normale en 2021.

Les questions suivantes sont ensuite formulées :

Questions ou commentaires	Réponses
<i>Pourquoi les experts des assurances visitent-ils les lieux, est-ce pour établir la cause, la responsabilité ou l'ampleur des dommages?</i>	M. Lacombe indique que les experts cherchent à établir la responsabilité de l'incendie. Le processus normal d'estimation et d'évaluation des dommages est en cours depuis quelques semaines et WM est confiante que le dossier se réglera rapidement, permettant de procéder aux réparations.
<i>Il n'y a plus de tri de matières au CFER depuis le feu?</i>	M. Lacombe répond que le bâtiment n'est plus fonctionnel et que les élèves ont été relocalisés par la Commission scolaire, mais qu'il n'est pas au courant des ententes liées au maintien des opérations de tri. Un représentant de la Ville précise que les activités scolaires ont repris, mais pas l'activité d'école-usine.
<i>Qu'arrive-t-il au matériel qui était habituellement acheminé au CFER?</i>	Un représentant de la Ville indique que le matériel est transféré à d'autres CFER qui effectuent le même type d'activités.

10 RETOUR SUR LES TRAVAUX ET APERÇU DES OPÉRATIONS À VENIR

10.1 RETOUR SUR LES TRAVAUX DE L'ANNÉE ÉCOULÉE

M. Lacombe fait le point sur les travaux réalisés au cours de l'année écoulée :

- **Aménagement de cinq nouvelles tranchées horizontales** au fonds des cellules de la phase 3A, afin de capter les biogaz dès que ceux-ci commencent à être générés.
- **Recouvrement final du talus nord**, à l'aide de géomembranes (en 2019 : superficie de 5 hectares recouverte au nord de la propriété), comme c'est le cas depuis 2013. Les travaux sont supervisés par une firme externe, qui produit un rapport de contrôle-qualité acheminé au ministère de l'Environnement, démontrant notamment que les matériaux utilisés sont conformes à la réglementation en vigueur.
- **Mise en place d'une plantation de saules sur la phase 1** (ancien site), constituée de 80 000 plants, qui permettra de valoriser les eaux de lixiviation générées dans l'ancien site pour accélérer la croissance des saules, en raison des nutriments qu'elles contiennent, et de les récolter pour différents usages, tels que des clôtures et des murs antibruit.

Les questions suivantes sont ensuite formulées :

Questions ou commentaires	Réponses
<i>Est-ce que la durée de vie des membranes du recouvrement final est connue?</i>	M. Lacombe indique que ces membranes conservent leurs propriétés imperméables pendant environ 400 ans, sachant qu'il s'agit d'un matériel inerte qui ne réagit pas avec le lixiviat et les biogaz.
<i>Vous avez mentionné qu'il peut y avoir un affaissement avec les années, en raison de la décomposition des déchets. Est-ce que cela nécessite une maintenance?</i>	M. Lacombe explique que la géomembrane utilisée pour le recouvrement final est plus élastique que celle utilisée pour le fonds de cellule (jusqu'à 400 % d'élasticité). Elle est donc en mesure de résister aux tensions et il n'y a pas de problématiques de déchirures.

Questions ou commentaires	Réponses
<i>Vous n'avez jamais constaté de déchirure, ou de problématique semblable?</i>	M. Lacombe répond que non. Les déchirures potentielles seraient plutôt reliées au processus d'installation, ce qui est arrivé une fois au cours des 15 dernières années (au site de Sainte-Sophie). À l'échelle de la compagnie, il n'est jamais arrivé qu'une déchirure soit reliée au tassement des matières résiduelles.
<i>Est-ce que le sable utilisé pour le recouvrement final est contaminé?</i>	M. Lacombe répond que non, il s'agit de sable disponible au nord de la propriété qui est conforme aux exigences du ministère.
<i>De mémoire, lorsque vous aménagez le fond d'une cellule, vous réalisez le tout en une seule fois. Si j'ai bien compris, pour le recouvrement final, vous procédez section par section?</i>	M. Lacombe confirme. Il explique que la majeure partie du recouvrement final de la phase 3A sera toutefois réalisée lorsque l'exploitation de la 3B sera entamée, si le projet va de l'avant, et ce, afin de pouvoir réutiliser les matériaux d'excavation de la phase 3B. Les superficies recouvertes à chaque fois seront alors probablement plus importantes, puisque cela permet de réduire les coûts par hectare.
<i>Est-ce que le recouvrement final permet également de rendre le site plus étanche aux émissions de méthane?</i>	M. Lacombe confirme que l'installation du recouvrement final réduit de beaucoup les émissions de méthane, tout en permettant d'augmenter la force d'aspiration des biogaz à l'intérieur du site.

10.2 APERÇU DES OPÉRATIONS À VENIR

M. Lacombe présente un aperçu des opérations à venir sur le site :

- **Mise en place du système d'irrigation de la plantation de saules**
 - Deux hectares (sur les huit hectares de la plantation) seront irrigués dès 2020, permettant d'effectuer un suivi du comportement des saules (notamment en collaboration avec le GARAF)
 - Éventuellement, les huit hectares de la plantation sont appelés à être irrigués
- **Inauguration officielle de la maison GARAF**, une résidence acquise par WM et mise à la disposition du GARAF pour en faire un laboratoire d'apprentissage et de formation en sciences et environnement pour les élèves du secondaire.

- Les travaux de mise aux normes et de rénovation du bâtiment sont maintenant complétés, et le GARAF prendra possession des lieux le vendredi suivant la rencontre.
- Le début des activités est prévu à la rentrée de septembre 2020.

Les questions suivantes sont ensuite formulées :

Questions ou commentaires	Réponses
<i>Si seulement deux hectares de saules seront irrigués avec du lixiviat, est-ce que le reste de la plantation sera irriguée à l'eau?</i>	M. Lacombe indique que le système d'irrigation n'est installé que sur deux hectares, le reste de la plantation recevant les eaux de précipitations, ce qui a permis d'atteindre des résultats satisfaisants jusqu'à présent.
<i>Serait-il possible d'étendre la plantation de saules sur les parties moins anciennes du site (phases 2 et 3), ou pas du tout?</i>	M. Lacombe indique que cela pourrait devenir envisageable sur la phase 2 dans 10 ou 15 ans. En effet, une plantation peut être aménagée seulement là où il n'y a plus de tassement, ce qui n'est pas encore le cas à cet endroit. Par ailleurs, la plantation interférerait avec les puits de captage des biogaz qui sont encore nécessaires dans cette zone. Certains puits ont d'ailleurs dû être démantelés sur l'ancien site, après démonstration qu'il n'y a plus de biogaz à cet endroit et sur accord du ministère.

11 PROCHAINES RÉUNIONS

M. Dussault rappelle que la date convenue pour la prochaine réunion, soit le 2 septembre, est maintenue jusqu'à nouvel ordre, et que le WM tiendra le Comité informé au début de l'été quant à l'approche et aux thématiques proposées pour les rencontres, en fonction des consignes de santé publique qui seront en vigueur.

M. John Husk et M. Roger Leblanc, représentants de la Ville au Comité, quittent la réunion à ce moment.

12 RETOUR SUR LES TRAVAUX ET APERÇU DES OPÉRATIONS À VENIR (SUITE)

12.1 CARTE DES LIEUX D'ENFOUISSEMENT TECHNIQUE AU QUÉBEC

Tel que demandé par les membres lors de la dernière rencontre, une carte des lieux d'enfouissement technique à l'échelle du Québec est affichée à l'écran.

M. Dussault précise que :

- À l'heure actuelle, 35 lieux d'enfouissement technique sont autorisés par le ministère sur le territoire du Québec pour recevoir des matières résiduelles comme celui de Drummondville, dont 14 sur le territoire du sud du Québec.
- Selon le bilan 2018 de Recyc-Québec, il existe un fragile équilibre entre la capacité en enfouissement (4,4 M tonnes par an) et les besoins (4,6 M tonnes par an), soit une marge de manœuvre d'environ 4 %.

12.2 MISE À JOUR DE L'AVANCEMENT SUR LA PHASE 3B

M. Dussault fait le point sur l'avancement des démarches relativement à la phase 3B depuis la dernière rencontre :

- Poursuite de la démarche d'échanges avec le milieu :
 - Rencontre de consultation ciblée avec le voisinage du site (décembre 2019)
 - Rencontre de consultation sur le plan préliminaire de compensation des milieux humides et hydriques avec le Conseil régional de l'environnement du Centre-du-Québec et le COGESAF, deux groupes environnementaux du milieu (mai 2020)
- Dépôt de réponse aux questions du ministère (février et avril 2020)
- Dépôt au ministère d'un rapport rendant compte de la démarche d'échanges de l'automne 2019 (février 2020)

Puis, il revient sur les différents engagements et mesures de WM à la suite de la démarche d'échanges avec le milieu de l'automne 2019. Ces mesures incluent :

- **L'ajout de signalisation routière** afin d'aviser de la présence d'une sortie de camion (sur la route 143) et de rappeler aux camionneurs de ne pas utiliser leurs freins Jacob (à la sortie du site, sur la propriété de WM)
- **L'élaboration d'un projet de relocalisation de l'entrée du site** advenant l'autorisation de la phase 3B, afin de l'éloigner du Club du Faisan. Le design développé comprend une aire d'attente pour les camions afin de réduire la congestion sur la route 143. La faisabilité d'y intégrer une aire de lavage pour les camions (afin de réduire les poussières) sera également évaluée.

- La poursuite des échanges avec des groupes environnementaux locaux pour développer un **projet de compensation pour la perte de milieux humides et hydriques**, présentement constitué de deux volets :
 - Secteur de la sablière au sud de la propriété (tel que suggéré par le Conseil régional de l'environnement du Centre-du-Québec)
 - Zone au nord-est de la propriété

L'intégralité des mesures et engagements présentés est disponible dans la présentation de la rencontre, à l'annexe 3.

Les questions et commentaires suivants sont ensuite formulés :

Questions ou commentaires	Réponses
<i>Est-ce que la nouvelle entrée permettrait d'éloigner la circulation des camions des secteurs résidentiels?</i>	M. Dussault répond qu'il s'agit de l'objectif de cette relocalisation, notamment afin de réduire le bruit perçu par le voisinage du site.
<i>Ce faisant, est-ce que vous vous rapprochez d'autres secteurs résidentiels?</i>	M. Dussault répond qu'il y a quelques résidences près de la nouvelle entrée, mais pas de noyau résidentiel comme le Club du Faisan. Par ailleurs, WM a déjà fait l'acquisition de la plupart de ces résidences.
<i>Le projet de relocalisation de l'entrée du site m'apparaît très positif. Est-ce que les camions de livraison associés aux serres Demers emprunteront la nouvelle entrée?</i>	M. Lacombe répond que selon l'approche préconisée à ce stade-ci, l'entrée actuelle ne serait empruntée que par les employés en voiture. L'ensemble des poids lourds, incluant ceux qui se dirigent vers les Serres, emprunteraient la nouvelle entrée. M. Craft demande si la circulation automobile sur ce tronçon est également problématique pour le voisinage.
<i>Non, ce n'est pas le cas. Si seules les voitures empruntent la nouvelle entrée, cela règlera une problématique importante.</i>	

Questions ou commentaires	Réponses
<i>Si vous recevez des camions qui ne sont pas liés avec l'exploitation du site, n'y aurait-il pas lieu de prévoir une voie de contournement du poste de pesée?</i>	M. Lacombe indique qu'une voie de contournement est prévue. Son accès serait contrôlé grâce à une barrière.
<i>La voie de contournement ne figure pas sur le schéma à l'écran.</i>	M. Lacombe confirme : l'image affichée à l'écran est schématique, afin de donner une bonne idée du futur design. Il souligne également que la nouvelle entrée serait aménagée en diagonale, afin d'éviter les percées visuelles vers le site. Le design pourra être présenté aux membres avec plus de détails lorsque ce détail sera disponible.
<i>J'avais compris que vous éviteriez les milieux humides pour la phase 3B, ce n'est pas le cas?</i>	M. Dussault indique que les milieux humides sont au cœur de la phase 3B et qu'ils sont morcelés; il n'était donc malheureusement pas possible de les éviter.
<i>Je croyais que vous aviez soustrait une portion de la zone pour cette raison?</i>	M. Dussault indique qu'une zone de la propriété constitue un milieu humide à part entière et qu'il n'est donc pas prévu d'y mener des opérations d'enfouissement, mais que cette zone est située hors de la phase 3B.
<i>Sur la carte, il est intéressant de noter que les LET sont assez bien répartis sur l'ensemble du territoire du Québec. Je trouve dommage que certains déchets ne soient pas enfouis sur leur territoire lorsqu'il y a un site pour le faire, ça ne me semble pas avantageux d'un point de vue environnemental. Combien de ces 35 sites vous appartiennent?</i>	M. Dussault répond que WM est propriétaire de deux sites au Québec, à Drummondville et à Sainte-Sophie (Laurentides), en plus d'exploiter un site à Lachute (Laurentides) sans en être propriétaire.

Questions ou commentaires	Réponses
<i>Il y a donc beaucoup d'autres propriétaires de sites au Québec.</i>	M. Dussault confirme, et précise que bien que certains soient des entreprises privées, la plupart sont des MRC, des Régies intermunicipales ou des municipalités.
<i>Sur le graphique que vous avez présenté, nous pouvons voir que bien qu'il y ait 35 sites au Québec, la plupart des matières résiduelles sont concentrées dans huit ou neuf sites.</i>	M. Dussault confirme que oui, en précisant que ces sites sont localisés dans des régions densément peuplées.
<i>J'ai entendu dire que les camions de la sablière transitent par le Club du Faisan, est-ce le cas?</i>	M. Lamothe répond que cela n'est pas fréquent, mais qu'il est possible que cela arrive à l'occasion.
<i>Y aurait-il une possibilité que ces camions utilisent l'entrée existante plutôt que de passer par le Club du Faisan?</i>	M. Lamothe indique qu'il n'y verrait pas d'inconvénients et qu'il pourra échanger à ce sujet avec l'exploitant de la sablière.
<i>Vous parlez des pannes d'électricité fréquentes au Club du Faisan et ça m'est arrivé tout à l'heure.</i>	M. Lamothe indique avoir reçu la visite d'Hydro-Québec la semaine de la rencontre et leur avoir donné les moyens d'accéder au site en tout temps (même lorsque le site est fermé), afin de leur permettre d'intervenir plus rapidement en cas de panne.
<i>Si l'exploitant de la sablière doit extraire les 30 000 tonnes de sable restantes avant d'aménager le futur milieu humide, il serait en effet préférable qu'ils ne transitent pas par le Club du Faisan.</i>	M. Lacombe répond que cela ne fait pas partie des plans, et que l'exploitant de la sablière a un accès via le lieu d'enfouissement. Sachant qu'il s'agirait d'une année exceptionnelle au niveau du tonnage de sable, WM communiquera avec l'exploitant pour s'assurer qu'il emprunte la rue Gagnon.
<i>Ce serait une bonne chose en effet de prioriser la rue Gagnon plutôt que la rue des Sables.</i>	M. Lacombe confirme qu'un suivi sera effectué auprès de l'exploitant à cet effet, afin de réduire les impacts pour le voisinage.

Questions ou commentaires	Réponses
<i>La petite zone existante de milieux humides, à laquelle viendrait se greffer le projet de compensation nord-est, pourrait devenir un ensemenement, entre autres pour ce qui est de la faune, pour le nouveau milieu humide.</i>	M. Lacombe confirme : ce projet permettrait d'accroître la valeur d'un milieu humide existant, en l'agrandissant.
<i>Où seraient envoyés vos remblais?</i>	M. Lacombe répond qu'un secteur au sud de la zone nord-est serait utilisée à cet effet, mais pas à long terme : la plupart du volume excavé pourrait être utilisé pour le recouvrement final de la phase 3B.
<i>Y aurait-il des matériaux provenant des milieux humides perdus qui seraient utilisés pour les nouveaux milieux humides?</i>	M. Lacombe confirme que oui (par exemple, du silt argileux, de la terre végétale, du bois, ainsi que certaines espèces).
<i>Dans les milieux humides existants, on trouve seulement certains matériaux, tels que la tourbe et la terre noire, qui peuvent être utiles.</i>	M. Lacombe confirme.
<i>Est-ce que des travaux auraient lieu immédiatement sur toute la superficie de la phase 3B pour récupérer les matériaux nécessaires au projet de compensation des milieux humides, ou les milieux humides seraient créés au fur et à mesure de l'avancement de la création des cellules?</i>	M. Lacombe indique que selon sa compréhension, le projet de compensation devra être aménagé à court terme, au cours des premières années, et non pas graduellement.
<i>Donc si vous avez besoin de matériaux de la phase 3B, vous allez aller les chercher immédiatement?</i>	M. Lacombe confirme. M. Dussault note un intérêt pour cette thématique et suggère de réaliser une présentation plus complète lors d'une prochaine rencontre, avec la consultante de la firme externe ayant travaillé sur le projet.

Questions ou commentaires	Réponses
<i>La profondeur de la sablière permettrait même de créer un milieu aquatique.</i>	M. Dussault suggère de fournir plus de détails à l'occasion d'une présentation subséquente.
<i>Pour l'instant, le projet de compensation est intéressant.</i>	

ACTIONS DE SUIVI :

- Présenter davantage de détails sur le design de la nouvelle entrée du site, lorsque ce détail sera disponible
- Évaluer la possibilité que les camions de la sablière transitent par le lieu d'enfouissement plutôt que par le Club du Faisan
- Réaliser une présentation plus détaillée sur le projet de compensation des milieux humides et hydriques

12.3 JUGEMENT DE L'ARTICLE 45 DU DÉCRET DE FUSION

M. Dussault indique que le jugement portant sur l'article 45 du décret de fusion entre Saint-Nicéphore et Drummondville est tombé le 16 mars 2020, qui visait à clarifier le flou juridique entourant la portée de cet article.

Selon l'interprétation que fait WM de ce jugement, la Cour a confirmé la validité de l'article 45, tout en statuant qu'un référendum ne peut s'appliquer dans le cas où la Ville a une obligation de modifier son règlement de zonage pour se conformer aux outils de planification régionale, comme le Schéma d'aménagement et Plan de gestion des matières résiduelles de la MRC de Drummond qui inclut la phase 3B pour l'agrandissement.

Bien que les procédures judiciaires à ce sujet soient maintenant complétées, ces dernières ont une incidence sur le plan argumentaire sur un second dossier actuellement en litige concernant le zonage du secteur de la phase 3B, qui sera entendu à l'automne.

12.4 ÉTAT DE LA SITUATION – CAPACITÉ DU SITE

M. Dussault indique que la fermeture des tribunaux causée par la COVID-19 a possiblement entraîné un délai dans la fixation d'une date d'audition de la cause liée au zonage du secteur de la phase 3B (septembre 2020). Ces délais créent ainsi de l'incertitude dans l'échéancier de construction des nouvelles cellules prévu pour l'automne, dans la mesure où les autorisations requises sont obtenues.

Dans ce contexte, et sachant que la capacité autorisée sur la phase 3A arrivera à échéance à la fin de l'année, WM a déposé une demande pour retourner enfouir sur les cellules 5 à 8 (phase 2), où l'affaissement des matières à travers le temps a généré de l'espace. Cette mesure permettrait de poursuivre les opérations pendant une période que WM estime présentement à environ huit à neuf mois, ce qui devrait permettre qu'une décision concernant le zonage de la phase 3B puisse être rendue.

Les questions suivantes sont ensuite formulées :

Questions ou commentaires	Réponses
<i>Si je comprends bien, il n'est pas question de profiter de l'occasion pour ajouter un recouvrement final plus moderne avec des géotextiles sur la phase 2, dont le recouvrement est présentement en argile?</i>	M. Lacombe indique que non, puisque seul le toit du site sera retiré, mais pas les côtés, de sorte qu'il ne sera pas possible de venir se rattacher à d'autres membranes sur les côtés, comme cela est fait sur les nouvelles cellules. Il ajoute que de l'argile pure sera utilisée (plutôt que de récupérer l'argile qui était en place), pour s'assurer de son efficacité, sachant qu'elle pourrait être contaminée pendant les opérations.
<i>Est-ce une pratique courante de ré-enfouir sur des cellules fermées?</i>	M. Lacombe indique qu'il s'agit d'une opération que WM a déjà réalisée ailleurs en Amérique du Nord. L'opération serait réalisée par secteur, selon les bonnes pratiques connues de l'entreprise.
<i>Vous retourneriez enfouir dans la phase 2 vers septembre 2021?</i>	M. Lacombe précise que la capacité de la phase 3A sera atteinte d'ici la fin 2020. Ainsi, WM projette d'opérer sur la phase 2 dès l'automne 2020, et ce, jusqu'à l'été 2021, moment à partir duquel l'équipe espère pouvoir opérer la phase 3B.

Questions ou commentaires	Réponses
<i>Est-ce que cela signifie qu'il y aurait aussi possibilité de retourner sur la phase 1?</i>	M. Lacombe répond que non, car contrairement à la phase 2, la phase 1 a été aménagée selon l'ancienne réglementation (années 80), et n'était donc pas munie de géomembranes.
<i>Donc après 10 ou 20 ans, vous pourriez retourner, encore une fois, enfouir sur la phase 2?</i>	M. Lacombe répond que cela pourrait être une option si une situation particulière survenait, comme c'est le cas présentement, et qu'un tassement était observé.
<i>Est-ce que l'ajout de matières résiduelles nécessitera l'ajout de puits de captage de biogaz ou d'autres équipements?</i>	M. Lacombe répond que oui : des tranchées horizontales seront aménagées et les puits verticaux existants seront rehaussés.

13 FIN DE LA RENCONTRE

M. Craft indique qu'un sondage sera acheminé aux membres pour recueillir leurs commentaires sur le format virtuel de la rencontre.

Puis, M. Dussault remercie les membres pour leur participation et leur souhaite une bonne fin de soirée.

Les points de l'ordre du jour ayant tous été traités, la réunion s'est terminée à 21 h 20.

Camille Montreuil
Rapporteuse de la réunion